

Fiche signalétique

FDS n° : D-0586

Xerox Dusting Pouch

Date d'émission 2002-04-29

Date de révision 2019-02-20

Version 1

Actif

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit

Xerox Dusting Pouch pour Xerox Produits

N° de pièce

099P03211

Couleur

bleu

Substance/mélange pur

Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Lubrifiant sec

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Xerox Corporation

Webster, NY 14580

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité

Adresse de courriel askxerox@xerox.com

Numéro de téléphone en cas

Informations surete (800)275-9376

d'urgence

Urgence transports (Chemtrec) (800)424-9300

Pour le document le plus récent <https://safetysheets.business.xerox.com>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Cancérogénicité	Catégorie 1A
-----------------	--------------

Éléments d'étiquetage

Symbole(s)



Mot indicateur Danger

Mentions de danger H350 - Peut causer un cancer par l'inhalation

Conseils de prudence P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Autres dangers

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Mélanges**

Ce produit est un mélange de perles de cire et de craie dans un sac en tissuLa formulation donnée représente les composants des perles de cire et de la craie en tant qu'éléments séparés et, par conséquent, totalisera >100% Le carbonate de calcium peut contenir de la silice cristalline à des concentrations comprises entre 0,1 et 1,0% et varie naturellement. Ne devrait pas dépasser les limites d'exposition dans des conditions normales d'utilisation.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Classification SGH	Mentions de danger
Polyéthylène	9002-88-4	>98	--	--
Carbonate de calcium	471-34-1	80-85	--	--
Pigment Bleu	57455-37-5	15-20	--	--
Silice cristalline	14808-60-7	0.1-1.0	Carc 1 (inhalation) STOT RE 1 (inhalation)	H350 H372

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

4. PREMIERS SOINS**Description des mesures pour les premiers secours****Conseils généraux**

En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.

Contact avec les yeux

Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste

Contact avec la peau

Laver à l'eau chaude et au savon

Inhalation

Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs

Ingestion

Pas une voie d'exposition prévue, Rincer la bouche, Boire beaucoup d'eau, Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**Toxicité aiguë****Yeux**

Peut provoquer une irritation mécanique des yeux

Peau

Peut être nocif par contact cutané

Inhalation

Peut causer une irritation des voies respiratoires

Ingestion

Pas une voie d'exposition prévue, L'ingestion peut causer une irritation des muqueuses

Toxicité chronique

Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation, Prolonged or repeated inhalation may cause damage to the lungs

Symptômes principaux

Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis**Protection des sauveteurs**

Aucun équipement de protection particulier requis

Notes au médecin

Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

Moyens d'extinction inappropriés l'environnement immédiat
Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun en particulier

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection

Autres informations

Point d'éclair Non déterminé

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter l'inhalation de la poussière

Précautions pour le protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher la formation d'un nuage de poussière

Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir la section 8

7. MANUTENTION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils sur la manutention sécuritaire Éviter la formation de poussière, Éviter de respirer la poussière ou les vapeurs, Éviter le contact avec les yeux

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Produits incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

Types d'utilisation particuliers

Lubrifiant sec

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Silice cristalline	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 50 µg/m ³

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Éviter le contact avec les yeux, Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection lorsque le contact avec les yeux est possible

Protection des mains Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire

En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Aucun renseignement disponible	Odeur	Inodore
État physique	Solide poudre	Seuil olfactif	Non applicable
Couleur	bleu	pH	Non déterminé
Point d'éclair		Non déterminé	
Point/intervalle d'ébullition		Non applicable	
Taux d'évaporation		Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non déterminé	
Pression de vapeur		Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur		Aucun renseignement disponible	
Densité		2.60 - 2.65 (chalk) (eau = 1)	
Solubilité dans l'eau		<0.0002 (chalk) Négligeable	
Coefficient de partage		Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation		Non applicable	
Température de décomposition		Non déterminé	
Viscosité		Non applicable	
Propriétés explosives		Non explosif	
Propriétés comburantes		Non applicable	

Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique

Oxydants forts, acides. Aluminium. Magnésium. Fluor.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

Conditions à éviter

Très hygroscopique; protéger de l'humidité

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

Produits de décomposition dangereux

Monoxide de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes de calcium

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë****Renseignements sur le produit**

Pas de données disponibles au niveau du produit

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Polyéthylène	8 g/kg (Rat)		
Carbonate de calcium	6450 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Effets neurologiques Aucun renseignement disponible

Effets sur les organes cibles Poumons

Effets CMR

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Contient un carcinogène connu ou suspecté

Nom chimique	CIRC	NTP
Silice cristalline	1	Known

Autres effets toxiques

Risque d'aspiration Non applicable

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Toxicité**

Toxicité aquatique aiguë D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques.

Toxicité sur le milieu aquatique - D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes chronique aquatiques.

Persistante et dégradabilité

Ne se biodégrade pas facilement

Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

Autres effets néfastes

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Méthodes d'élimination**

Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

Emballage contaminé

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPD.

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des**Etats-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations**des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Silice cristalline	14808-60-7	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit est soumis à d'Etat américain droit à SAVOIR réglementation comme l'a noté ci-dessous.

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Silice cristalline	X	X	X	X	

16. AUTRES INFORMATIONS**Date d'émission**

2002-04-29

Date de révision

2019-02-20

Note de révision sections de la FS mises à jour, 2, 6, 11, 15

Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

H350 - Peut causer un cancer par l'inhalation

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

fin